



Aulnay-sous-Bois, le 20 mars 2018

La justice condamne à de la prison ferme plusieurs individus qui louent des logements indignes



La 15ème chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Bobigny a rendu aujourd'hui le délibéré concernant plusieurs membres d'une même famille qui louent des logements qualifiés d'indignes, pour un prix exorbitant, à des locataires en situation de vulnérabilité sévère.

Bruno Beschizza, Maire d'Aulnay-sous-Bois, tient avant tout à rappeler la lutte constante et acharnée que la commune entend mener contre le phénomène dit des marchands de sommeil qui pullulent dans nos communes de banlieue parisienne. Il tient notamment à remercier les services de la commune pour leur travail qui commence aujourd'hui à porter ses fruits.

Bruno Beschizza se satisfait que les juges de la 15ème chambre aient condamné à la prison ferme les trois prévenus de ces faits. Il s'agit d'un signal fort envers ceux qui abusent de la détresse humaine alors que le mal-logement est une terrible réalité en Île-de-France.

Ce signal, s'il est nécessaire, n'en est pas pour autant suffisant. La Justice doit continuer à être implacable dans la durée. La Ville d'Aulnay-sous-Bois, partie civile au procès, continuera à appuyer les victimes avec tous les moyens à sa disposition.

relations presse

Patrick D'Agostino

Directeur-Adjoint du Cabinet

Cabinet du
Maire d'Aulnay-sous-Bois
1 Place de l'Hôtel de Ville - BP 56
93602 Aulnay-sous-Bois

Téléphone : 01 48 79 44 55
pdagostino@aulnay-sous-bois.com

